

La Forêt Privée Comtoise



QUADRIMESTRIEL - JUIN 2017 - N°61

→ *Mariage ? Union libre ? Concubinage ?*

La restructuration des régions administratives de la France est terminée, tout est en place : Conseil Régional, DRAAF, mais qu'en est-il des acteurs de notre filière Forêt Bois ?

Le conseil d'administration du CRPF de Bourgogne-Franche-Comté est installé, l'ONF s'est intégré dans l'actuel découpage des régions, les Communes Forestières créent une Union régionale, les chambres d'agriculture mettent en place un service commun de la forêt, les coopératives concernées auront une représentation commune sous le nom de Coopératives de France, nos interprofessions concluront leur fusion au cours de ce mois, et nous les syndicats ?

Une Union régionale réunit les 4 syndicats départementaux de Bourgogne, notre syndicat de Franche-Comté regroupe 3 sections départementales et interdépartementale, voilà la situation actuelle. Une chose est certaine il faut présenter devant les administrations une structure unique. La fédération incite à fusionner purement et simplement, solution qui ne nous emballe pas. Les premiers contacts avec nos collègues bourguignons nous dirigent dans une autre direction : créer une Union régionale Bourgogne-Franche-Comté comprenant le syndicat franc-comtois et l'Union régionale bourguignonne. Cette proposition actuellement à l'étude a l'avantage de préserver les structures existantes, avec chacune leurs méthodes et habitudes de fonctionnement, elle ne devra fédérer que des syndicats forestiers, les autres partenaires de la filière siégeant avec nous au sein de l'interprofession.

Maladie de Lyme

ATTENTION !
Les tiques
sont de retour !!!
page 2

SOMMAIRE

→ ACTUALITÉS	
• Maladie de Lyme	2
• L'actualité forestière	3
→ LA PAGE DES SECTIONS	
• Ravageurs	4
• Randonnée gourmande	
• Brèves	
→ CAHIER TECHNIQUE DU CRPF	
• fusion du CRPF	5
• Dossier CETEF Formation	6
• les prochaines réunions	8
→ LA PAGE ECONOMIQUE	9
→ LA PAGE DES ASSURANCES	10
→ QUESTIONNAIRE	11



→ *Des sujets
d'importance,
soyons vigilants !*

SUITE DE LA PAGE 1



Si nous voulons que ce regroupement réussisse, il faut le voir comme une chance et non comme une contrainte ! J'en appelle à nos amis bourguignons : il est temps de construire ensemble ce grand syndicat, prenons le temps de nous rencontrer, bénéficions des compétences des uns et des autres, choisissons ensemble nos représentants, ne nous les laissons pas imposer dans l'urgence. Ne soyons pas naïfs ! Il y aura des obstacles à franchir, des susceptibilités à adoucir. Soyons positifs, allons de l'avant.

Un dossier délicat est également en travail : le remplacement de notre Comité d'Orientation Forêts Bois, organe de réflexion et de proposition de tout l'amont de la filière par Bourgogne-Franche-Comté Forêts déclinaison régionale de France Forêts avec les incidences que cela implique...

Mobilisons nous tous pour faire avancer ces chantiers, je compte sur vous !

*Jean-François JORIOT
Président régional*

La Forêt Privée Comtoise

Éditeurs : Forestiers Privés de Franche-Comté et CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon - 25041 Besançon-Cedex.

Directeur de Publication : Jean-François JORIOT.

Comité de rédaction : Charles de GANAY, Jean-François JORIOT, Christian BULLE, Alain GARET, Eliane PLAISANCE, Michel VERDOT, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, François JANEX, .

Secrétaire de rédaction : Fabienne BLANC.

Abonnement gratuit - Tirage : 7 000 exemplaires. Parution quadrimestrielle.

Impression : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans. N°61 - JUIN 2017.

L'actualité nationale

Maladie de Lyme

Les tiques sont de retour !

CRPF des Hauts de France et Normandie

Les morsures de tiques sont souvent considérées comme anodines. Pourtant, ces acariens peuvent véhiculer de nombreux virus et bactéries, dont la plus connue est la borréliose ou maladie de Lyme, aux conséquences dramatiques pour certaines personnes. Les spécialistes s'accordent pour penser que le nombre de personnes infectées en France serait proche d'un million, alors que seuls quelques milliers de cas sont déclarés.

L'État vient de réagir à ce problème en mettant en place, le 29 septembre 2016, un plan national de diagnostic et de soins.

Plus la tique est ôtée rapidement, plus les chances d'échapper à l'infection seront grandes. Un article récent, publié dans la revue «Forêt Nature», fait le point sur les connaissances actuelles de cette maladie :

- ✿ la fiabilité des tests sanguins (test Elisa) pratiqués en France est très insuffisante et ne détecte que 20 à 70 % des cas supposés de Lyme ;
- ✿ la maladie de Lyme peut présenter de nombreux symptômes (polyarthrite, sclérose en plaques, fibromyalgie...), identifiés à ces maladies mais rarement à la borréliose de Lyme ;
- ✿ la tache rouge qui entoure la morsure n'apparaît pas de façon systématique. Son absence ne doit donc pas traduire une non infection ;
- ✿ un traitement antibiotique de 3 semaines suffit généralement à traiter les cas détectés tôt. S'il s'agit d'une forme chronique cependant, le traitement doit durer 6 mois à 1 an, voire plusieurs années ;
- ✿ les symptômes peuvent s'aggraver durant le traitement antibiotique, signe encourageant de la destruction des bactéries qui libèrent alors leurs toxines.

La prudence et la vigilance restent donc essentielles pour éviter une infection et l'on doit respecter les points suivants :

- ✿ inspecter avec attention l'ensemble du corps après chaque sortie en forêt ;
- ✿ éviter de s'allonger directement dans l'herbe ;
- ✿ avoir conscience que de nombreux répulsifs chimiques sont sans effet vis-à-vis des tiques ;
- ✿ se couvrir de la tête aux pieds lors de sorties en forêt, y compris avec un chapeau, limite les morsures mais ne dispense pas d'une inspection complète ;
- ✿ en cas de morsure, ôter la tique avec une pince en réalisant une rotation ;
- ✿ ne pas tenter d'endormir la tique avec de l'alcool ou de l'éther, car elle pourra vous infecter en recrachant sa «salive».

LYM'P.A.C.T.

Est une association dont le siège est en Franche Comté. D'intérêt général, elle a pour but de sensibiliser la population à la dangerosité des tiques en menant des actions de prévention, et de faciliter la mise en place d'une entraide entre les malades.

Il est possible d'adhérer en soutien à leur action pour 10 € par an.



Adresse postale
LYM'P.A.C.T.
BP 30243
70 005 VESOUL Cedex

Site : www.lympact.fr
Email : contact@lympact.fr

A propos des SDGC Schéma départemental de gestion cynégétique

Les chasseurs d'Ardèche (département à ACCA) prélèvent 26 000 sangliers par an et la population continue à croître (pour info, toute la Franche-Comté en prélève moins de la moitié). Les seuls dégâts agricoles induits sont pléthoriques. C'est à tel point que le piégeage est mis en place dans le Gard et est en cours d'étude en Ardèche.

Le Préfet de l'Ardèche a refusé d'agrèer le projet de SDGC. Plusieurs motivations de son arrêté sont importants et pourraient être repris dans d'autres départements :

- ▶ L'importance des nuisances dans des milieux péri-urbains, des jardins potagers ou d'agrément, le nombre d'accidents de la circulation routière...
- ▶ L'insuffisance des mesures de sécurité à la chasse au regard d'une forte fréquentation du milieu naturel
- ▶ Les carences de prise en compte des remarques formulées lors des réunions d'élaboration du SDGC.

Réglementation et Sécurité sur les chantiers forestiers

Plusieurs questions récentes nous incitent à faire un point rapide sur ces sujets.

Rappelons qu'un contrat écrit est indispensable à toute transaction entre un propriétaire et un acheteur de bois, qu'il soit professionnel ou particulier.

Toute transaction générant une contrepartie en travaux sylvicoles ou en nature (bois de chauffage par exemple) est assimilée à du travail dissimulé.

Le décret n° 2016-1678 du 5 décembre 2016, relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017. Ils concernent les travaux de récolte de bois et les travaux sylvicoles. Il précise les règles techniques applicables notamment en conditions difficiles (pente débardage par câble). Il détermine les conditions dans lesquelles le travail isolé est admis ainsi que les équipements de protection individuels nécessaires et les règles d'hygiène. La vente des bois sur pied et les travaux exécutés sans le recours de tiers pour le seul usage domestique sont exclus de cette application de cette réglementation.

Pour plus d'informations, voir l'excellent article de Nicolas Rondeau dans « Forêts de France » n°603 de mai 2017.

Adhérents, restez informés !!!
Si vous indiquez votre adresse mail dans le bulletin d'adhésion ou par mail, votre syndicat régional vous fera parvenir régulièrement toutes les informations forestières pouvant vous être utiles.

Les centimes forestiers

Le 3 mai 2017, quelques jours avant le changement de gouvernement, Stéphane Le Foll a signé le décret relatif à la création d'un service commun « Valorisation du bois et territoire » au sein des chambres régionales d'agriculture

Ce décret fait suite à un audit demandé par le ministère en décembre 2015, pour réaliser un état des lieux de l'existant, une analyse des actions réalisées, des propositions pour un nouveau mode de répartition des centimes et des propositions d'évolution structurelles.

Le postulat de départ était que tous les centimes issus de la taxe foncière sur la forêt, collectée par les chambres, devaient aller à la forêt. Actuellement, sur les 19 millions d'euros, 9.3 vont au CNPF, 0.9 à la Fédération nationale des communes forestières, 3.7 au PPRDF et 5 aux chambres d'agriculture. Le CNPF souhaite que la totalité des centimes collectés financent des actions forestières. Dans le même temps, les chambres affirment leur légitimité à intervenir en forêt et souhaitent la création d'un service régional « Forêt, bois et territoire ».

Au final, le décret consacre la création d'un service commun « Valorisation du bois et territoire » dans les chambres régionales, piloté par un comité rassemblant notamment le CRPF et les communes forestières. En Franche-Comté, les procédures seront alourdies mais les services rendus aux propriétaires par les forestiers des chambres ne devraient pas s'en trouver pénalisés.

La page des sections

A NOTER...

Fin d'été 2017
Randonnées gourmandes
Jura et Haute-Saône

Octobre 2017
Tournée PROSILVA
en Franche-Comté

Retrouvez toutes nos informations
sur notre site internet

www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte/

RAVAGEURS !

Christian BULLE
Président section Jura

Vous êtes propriétaire forestier et vous envisagez (ou on vous propose) de faire une coupe ou de nettoyer votre parcelle.

ATTENTION ! Des personnes peu scrupuleuses se sont fait une spécialité de comportements, à minima réprimés par la morale, et peuvent en quelques jours ruiner votre forêt :

- En ne laissant sur pied que quelques bois isolés qui seront fragilisés au premier coup de vent ou à la première attaque d'insectes.

- En prélevant tous les bois de qualité, ne laissant que des bois mal conformés sur pied.

Ne vous laissez pas abuser !

Prenez l'avis d'un gestionnaire forestier.

La liste est disponible auprès des syndicats, CRPF et Chambres d'Agriculture.

RANDONNEE GOURMANDE DANS LE DOUBS

Patrick MICHEL
CIA 25-90

La forêt est gourmande... de randonneurs

Face au succès remporté l'an passé par la sortie forestière au Crêt Monnot, le conseil d'administration a décidé de renouveler chaque année l'organisation d'une randonnée forestière et gourmande. Rappelons que le but de cette agréable manifestation est de pouvoir communiquer auprès du grand public.

Cette année, dans le Doubs c'est sur le secteur de Damprichard qu'a été organisée cette sortie le lundi de Pentecôte. Particularité de cette édition 2017, un financement public porté par PEFC Franche Comté. La Chambre Interdépartementale Doubs-Territoire de Belfort participait à l'organisation, avec en prime une valorisation du réseau agricole 'Bienvenue à la ferme'.

C'est donc plus de 50 courageux marcheurs qui ont participé à ce parcours forestier et champêtre d'environ 10 km. Au programme, découverte de peuplements forestiers avec commentaires des conseillers forestiers de la Chambre d'Agriculture, mais aussi interventions des administrateurs pour présenter certification forestière et syndicat. Pour récompenser des efforts, à mi-parcours, halte gourmande avec dégustation des produits du verger d'Arc sous Cicon. Petits et grands ont pu apprécier



Photo Patrick Michel

pleinement cette découverte forestière se terminant par un agréable repas à la ferme des bisons du Sachuron. L'après-midi, pour clôturer la journée en douceur, les participants étaient invités à visiter en carriole l'élevage de bisons. Les sections Jura et Haute Saône reprendront le principe de cette journée, les dates de ces randonnées vous seront communiquées prochainement.

Mise en place du **NOUVEAU CONSEIL**

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne-Franche-Comté, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), vient de renouveler son Conseil de Centre suite aux élections qui ont eu lieu en février et mars dernier.

La séance d'installation du Conseil s'est tenue le 3 avril 2017 à DIJON : il s'agissait de la première séance du nouveau CRPF, issu du regroupement des CRPF des deux anciennes régions.

Le Conseil a élu

Le président

Charles de GANAY, propriétaire forestier en Saône-et-Loire, président du CRPF Bourgogne depuis 12 ans.

Les vice-présidents

Nicolas POLLIOT (Haute-Saône)

Alban de MONTIGNY (Nièvre),

Jacques LOUIS (Jura).

Après ces élections, le Conseil de centre s'est immédiatement mis au travail, notamment pour examiner l'agrément des plans simples de gestion déposés par les propriétaires, pour étudier les orientations des actions du CRPF pour les prochaines années, dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance passé entre l'Etat et le CNPF le 2 février dernier.

Parmi celles-ci :

◎ **le développement des plans simples de gestion** des forêts et leur suivi

◎ **le regroupement d'actes de gestion dans les petites propriétés** pour favoriser la mise en valeur des forêts et la mobilisation du bois, dans le cadre de démarches territoriales

◎ **la formation, l'information des propriétaires forestiers et le transfert des connaissances**, pour leur permettre de mieux décider en prenant en compte les enjeux économiques environnementaux, sociétaux et les enjeux liés aux changements climatiques.

Pour tous ces sujets, le CRPF travaille en relation avec les collectivités et les administrations concernées par la forêt.

Rendez-vous dans le prochain numéro pour découvrir le Conseil de centre et la nouvelle équipe du CRPF Bourgogne-Franche-Comté



Photo CRPF BFC

Le nouveau Conseil de Centre
3 avril 2017

Le cahier technique du CRPF

ACTU
du CETEF Formation

Exploiter la forêt en préservant les sols

Patrick LECHINE
CRPF BFC

Pour sa première journée de l'année, également inscrite au programme des réunions forestières animées par le CRPF, le CETEF Formation s'est intéressé à un enjeu majeur de la production forestière, la préservation des sols lors des exploitations.

A Gevigney-et-Mercey, près de 30 participants ont bénéficié des présentations très pédagogiques et parfaitement illustrées des acteurs du projet SIMWOOD, Philippe RUCH et Cyrille PUPIN, respectivement ingénieurs de l'Institut Technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement) et de la Coopérative Forêts & Bois de l'Est.

Evaluer les enjeux...

Le sol de nos forêts constitue un véritable écosystème, support physique permettant à l'arbre de s'enraciner, réservoir dans lequel il puise l'eau et les éléments nutritifs indispensables à sa croissance, habitat d'une flore et d'une faune très diversifiée... Ce capital constitué au fil des siècles peut malheureusement être dégradé très rapidement par le passage des engins d'exploitation, puis demander plusieurs décennies pour se régénérer après une forte perturbation. Selon sa texture (proportion de sables, limons et



Photo CRPF BFC

Ornière sur sol argileux et détrempe

argiles), son degré d'humidité et la proportion d'éléments grossiers (cailloux, blocs de pierre...) qu'il contient, le sol manifeste une sensibilité variable au tassement sous le poids des engins. Seuls les sols secs ou gelés en profondeur sont portants, tandis que les sols gorgés d'eau sont toujours sensibles. Les textures limoneuses sont également les plus fragiles.

Les expériences réalisées montrent que le tassement est très important dès le premier passage d'engins et qu'il n'évolue quasiment plus après le deuxième ! Si la multiplication des cheminements pour limiter la profondeur des ornières laisse croire que l'impact de l'exploitation d'une coupe est faible,



Photo CRPF BFC

Développement du jonc sur sol tassé

l'augmentation de la surface parcourue est donc en réalité beaucoup plus dommageable pour la parcelle : la réduction de la porosité du sol réduit l'espace occupé par l'air et l'eau, l'activité biologique et la biodiversité des sols, la capacité de développement des racines... Le tassement constitue alors un facteur de dépérissement, de perte de croissance et de réduction de la résistance aux stress ; il peut compromettre la régénération naturelle ou la réussite d'une plantation.

Pour faciliter le diagnostic, Stéphane LEFEVRE, animateur de PEFC Franche-Comté, a présenté le "Guide de recommandations d'exploitation des menus bois en Franche-Comté" réalisé en partenariat avec le CRPF et l'ONF il y a quelques années.

A partir de critères simples, il permet d'identifier la ou les unités stationnelles auxquelles se rattache la parcelle à exploiter, puis d'en déduire les niveaux de sensibilité des sols au tassement et à l'exportation minérale en cas de récolte des menus-bois pour l'énergie (plaquettes forestières).

... Faire les bons choix !

Plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre pour limiter les impacts de la mécanisation sur les sols. Au-delà de la recherche des meilleures conditions météorologiques, qui ne peut hélas régler tous les problèmes sous nos climats, l'aménagement du massif avec l'installation de cloisonnements d'exploitation dédiés à la circulation peut être privilégié dans tous les secteurs où le relief ne constitue pas un handicap supplémentaire. Ce réseau doit être adapté à chaque parcelle, mais repose sur des caractéristiques essentielles : des cloisonnements aussi rectilignes que possible et orientés dans le sens de la pente ou, sur terrain plat, avec un angle de 30 à 45° par rapport à la piste forestière, d'une largeur de 4 m, avec un espacement limité entre eux (16 à 18 m constituant un bon compromis), tenant compte des points de passage obligés (franchissement de cours d'eau par exemple) et des éléments remarquables du patrimoine...

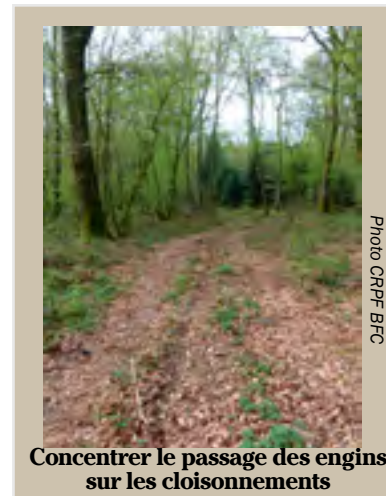


Photo CRPF BFC

Concentrer le passage des engins sur les cloisonnements

Les mesures effectuées sur des chantiers expérimentaux comprenant plusieurs types de coupes, d'abattages (manuel ou mécanisé) et de matériels (différents débusqueurs, porteur...) montrent par exemple que la surface circulée est plus importante avec un espacement des cloisonnements de 40 m plutôt que 20 m, les engins étant contraints à sortir des axes de passage dans le premier cas !

Pour le propriétaire qui souhaite préserver son capital sol, il est indispensable d'identifier le niveau de sensibilité, d'organiser les chantiers, de planifier le travail et l'intervention au moment opportun, sans hésiter à interrompre momentanément l'exploitation de la parcelle si les conditions météorologiques se dégradent.

De manière complémentaire, les constructeurs travaillent à l'amélioration des matériels forestiers qu'ils proposent, en cherchant notamment à réduire la pression exercée sur le sol. Lorsqu'elle devient inférieure à la portance, il n'y a plus de phénomène de tassement. La masse des engins étant élevée, la multiplication du nombre de roues et l'élargissement des pneumatiques constituent des voies d'amélioration : des porteurs équipés de 10 roues ou de pneus très larges (presque 1 m !) font leur apparition.

Certains engins sont équipés de chenilles. En compromis, l'utilisation de tracks permet de jumeler 2 roues d'un engin par une sorte de chenille, dont les différents profils permettent de s'adapter au contexte : barrettes pour favoriser l'adhérence en pente, tuiles plates et larges pour augmenter la portance... La petite mécanisation, avec des engins moins lourds dont la charge utile est réduite, apporte également des réponses à certaines contraintes.

Des solutions alternatives, telles que le débusquage avec un cheval (présent dans notre région), en combinaison avec un engin pour le débardage, sont également à privilégier dans certains contextes. Dans les situations les plus difficiles, y compris en plaine, le recours au câble-mât peut s'imposer ; une entreprise franc-comtoise s'est récemment équipée de ce type de matériel.

Plus que jamais, mieux vaut prévenir que tenter de guérir !



Débardage par câble mât

Guide de recommandations d'exploitation des menus bois de Franche-Comté

Brochure sur demande



Stéphane LEFEVRE

PEFC BFC - Site de Besançon

03-81-47-11-60 - pefc-franchecomte@sfr.fr

La démonstration par l'exemple

Sous la conduite d'Emmanuel Clerc et des agents de la coopérative Forêts & Bois de l'Est, les participants à la journée se sont rendus l'après-midi à Amance, dans une propriété récemment exploitée avec mise en place de cloisonnements. En manipulant la tarière pédologique en différents endroits pour prélever des échantillons de sol, Patrick Léchine a permis à chacun d'évaluer les textures et d'identifier les contraintes à prendre en compte pour l'exploitation. Des sols mêlant sables et limons sur versant à faible pente, sur lesquels l'exploitation n'a qu'un impact limité, aux sols plus limoneux et à plancher argileux sur replat, beaucoup plus sensibles au tassement, les enjeux ont facilement été démontrés, tout comme les conséquences.

En conclusion

Il n'existe pas de solution miracle, mais l'utilisation des bons outils, au bon endroit et au bon moment, est évidemment à privilégier. Si les mesures préconisées pour la prise en compte des sols dans les exploitations riment souvent avec une augmentation des coûts du débardage, tenter de remédier à une dégradation engendre souvent des dépenses plus importantes pour des travaux peu efficaces, sans oublier toutes les conséquences négatives sur la gestion durable, la production forestière et l'environnement.

Les journées d'information du CRPF et des chambres d'Agriculture de Franche-Comté

13	<i>Mercredi 5 juillet</i> Esmoulières (70) F. CARRY	J'exploite ma parcelle de résineux : <i>une idée de la production, du type de produits et de leur valorisation. Quelles subventions à la plantation ?</i>
14	<i>Vendredi 7 juillet</i> Frontenay (39) T. LEPLAIDEUR	Gérer ma forêt en 4 ateliers (chaque atelier débute toutes les 2 heures) : *recherche des limites, *inventaire et estimation de la valeur, *marquage et vente des bois, *travaux d'entretien
15	<i>Jeudi 21 septembre</i> Secteur Corcelles-Mieslot (25) N. MEYER	Diversifier les revenus de ma forêt : <i>parcours accrobranches, hébergements insolites...</i>
16	<i>Vendredi 29 septembre</i> Secteur Moirans-en-Montagne (39) L. OLLIVIER	Gagner de l'argent avec ma forêt
17	<i>Jeudi 5 octobre</i> Haut-Doubs (25) L. GUILLAME	Utiliser une tronçonneuse en toute sécurité ⁽¹⁾
18	<i>Vendredi 6 octobre</i> Secteur Arinthod (39) D. CHOPARD	«Hêtre ou ne pas hêtre» en Petite Montagne Jurassienne
19	<i>Jeudi 26 octobre</i> Meroux (90) M. PILATE	Fiscalité et certification forestières : <i>tout ce que vous devez savoir</i>
20	<i>Vendredi 10 novembre</i> Besançon (25) S. PEROUX	Utilisation du portail de services «La Forêt Bouge» ⁽²⁾
21	<i>Vendredi 24 novembre</i> Champplitte (70) J-Y. GABIOT	La truffe, une réalité sur les plateaux calcaires ⁽³⁾
22	<i>Vendredi 24 novembre</i> Villard-St-Sauveur (39) B. MONOT	Les chemins forestiers : usages, droits et devoirs

(1) Organisée avec Pro-Forêt et un Entrepreneur de Travaux Forestiers

(2) 2 sessions d'une 1/2 journée, limitées à 10 participants chacune

(3) Organisée avec Alexandre GUERRIER, CRPF Antenne Côte-d'Or (1 journée)



**Retrouvez le Calendrier
de formations 2017
et inscrivez-vous en ligne
sur notre site internet :**

<http://www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte/>
Rubrique : Services et formations - région -
Franche-Comté - les formations des propriétaires

BRÈVES...

Thomas LEPLAIDEUR

Ingénieur départemental
dans le Jura a rejoint l'équipe du
CRPF Bourgogne-Franche-Comté

L'actualité économique

Économie et marché des bois Optimisme de rigueur !

Patrick Michel,
CIA25-90

Le printemps ne semble pas démentir les tendances observées en ce début d'année, le marché des bois semble retrouver quelques signes de croissance çà et là, permettant d'envisager les mois à venir avec un certain optimisme.

Les sciages résineux bénéficient de la reprise des marchés chinois et américains et l'Allemagne n'est pas en reste, avec un secteur de la construction très dynamique. Cependant, pour les feuillus, les marchés à l'exportation demeurent encore difficiles à appréhender, si l'on fait exception du produit phare qu'est le chêne. Le renchérissement des coûts du fret maritime sur l'Asie a aussi un effet négatif sur l'export.

Le marché national est impacté positivement par les signes de reprise du secteur de la construction qui permettent aux scieries résineuses de travailler avec un peu plus de lisibilité. Les taux de crédit bas et le prêt à taux zéro ont eu une incidence positive en 2016 qui devrait se poursuivre. Le secteur du non résidentiel neuf a également connu une progression significative (+6.2% hors locaux agricoles).

Dans le secteur feuillu, la flambée continue des prix du chêne profite davantage aux producteurs qu'aux industriels, qui ne voient pas leurs marges progresser.

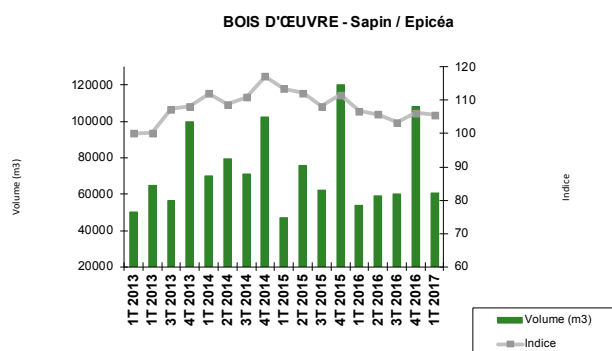
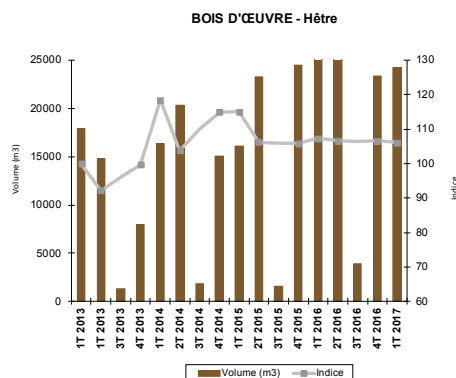
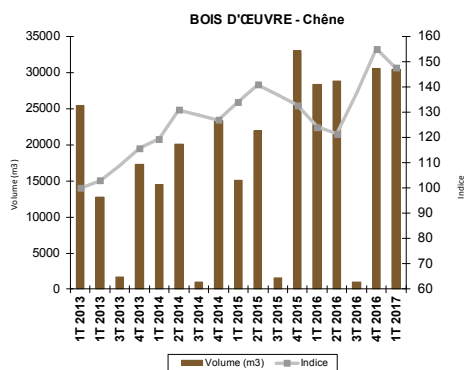
En région : le chêne continue donc sa progression, et ce dans tous les assortiments. La pression forte sur les approvisionnements se constate sur toutes les ventes publiques de ce début d'année.

Le hêtre fluctue peu, les marchés demeurent difficiles à l'export et doivent affronter une concurrence féroce de la part des pays de l'Est. Les bois de qualité sont prisés, ce qui n'est malheureusement pas le cas des bois secondaires.

Le bois de trituration feuillu est en perte de vitesse, les industriels augmentant continuellement la part de bois de récupération dans leurs approvisionnements.

Le marché résineux, soutenu par des perspectives de hausses des prix des sciages, devrait renouer avec une bonne dynamique, garantissant au minimum pour le moment une stabilité des prix de la matière.

Le ralentissement de la chute de la production de papiers graphiques et la bonne santé des segments de l'emballage et de l'hygiène permettent à la filière papier-carton d'entrevoir des jours meilleurs. Les prix demeurent stables.



Prix indicatifs constatés à la vente de NEY (39) le 13 avril 2017

Bois sur pied à la mesure

Sapin	
1 - 2 m ³	de 40 à 64 €
2 - 3 m ³	de 50 à 64 €
> 3m ³	de 60 à 66 €
Billons BI+BO	
	de 18 à 32 €/stère



De l'intérêt à assurer spécifiquement les biens forestiers...

Quelques exemples

Ça peut arriver à tout le monde

Le 9 février 2016 à Arlay (Jura), un coup de vent non répertorié comme violent déracine un sapin en bordure de propriété. Sa chute sur le toit de la dépendance d'une habitation endommage la couverture et la charpente.

Nulle part dans le rapport d'expertise, il n'est fait mention d'une quelconque altération du bois expliquant cette chute ; pour autant, la responsabilité civile de notre adhérent est pleinement engagée sur le fondement de l'article 1242 du Code Civil.

Notre assureur verse donc la somme de 49 466 € à la victime, la franchise restant à la charge de notre adhérent. Ladite franchise est spécifique à ces arbres de bordure.

! Dernière information sur le contrat GENERALI
Comment assurer un B.N.D. (Bien Non Délimité) ?
* soit tous les partenaires cotisent au prorata de leur part dans le B.N.D.,
* soit un des propriétaires cotise pour l'ensemble de la parcelle.

Biodiversité et assurance font-ils toujours bon ménage

Ce mois d'avril 2017 dans une ASA jurassienne, un gros épicéa sec en bordure de propriété et de chemin de desserte de l'ASA tombe au travers du chemin sans causer de dégâts aux personnes ni à la barrière : il s'en est fallu de peu !

Si nous comprenons et adhérons à la conservation de bois secs sur pied - et à terre - pour la biodiversité, ces arbres dangereux ne peuvent pas être laissés sur pied là où il y a un passage habituel de promeneurs (c'est le cas ici avec un sentier inscrit au PDIPR) et de véhicules, fussent-ils ceux des adhérents de l'ASA.

Cette propriété est sous contrat de gestion. Le gestionnaire forestier aurait pu être mis en cause en cas de dégâts.

RAPPEL ...

Plus un arbre est haut, plus il est sensible aux coups de vents.

Plus un arbre est âgé, plus il est sensible aux altérations dues aux champignons, et elles ne sont pas toujours faciles à détecter.

Même si les conditions réglementaires de l'implantation d'un arbre sont respectées, le bon sens veut qu'on veille à limiter les risques vis-à-vis des tiers et des habitations ou voiries publiques en particulier.

Une visite soignée et régulière des arbres doit être faite par un professionnel, qui engage sa responsabilité en cas de sinistre.

Quelle que soit sa valeur, aucun arbre ne vaut la vie d'un homme !

Les Frênes et Chalara

La plus grande prudence est requise vis-à-vis des frênes attaqués par le champignon Chalara, notamment ceux qui sont à proximité des habitations, des voiries et des sentiers de randonnée. Un propriétaire demande un devis pour faire démonter un gros frêne à proximité de sa maison. Le montant est tel qu'il hésite. Un an plus tard, son frêne est fortement attaqué par le Chalara. Le prestataire refuse de maintenir son devis initial au motif qu'il ne peut plus démonter l'arbre en grimpant dedans, mais qu'il doit recourir à une nacelle. Le montant du devis est quasiment doublé !



Photo Christian BULLE

Questionnaire de qualification des propriétaires adhérents

Les propriétaires forestiers sont nombreux et avec des profils, des liens à la forêt et des compétences extrêmement variés. Vous êtes adhérent à notre syndicat et nous souhaitons mieux vous connaître. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire très simple ? Vos réponses sont essentielles pour nous permettre de répondre de façon optimale à vos besoins en termes de services et pourquoi pas vous en proposer d'autres. Elles nous servent également à dynamiser la vie du syndicat, en vous proposant éventuellement de vous associer à certaines réflexions selon votre domaine de compétences.

Nous nous engageons bien sûr à ne pas diffuser vos données personnelles.

Nous vous remercions par avance du temps consacré.

Les Présidents des 3 sections de Forestiers Privés de Franche-Comté

Alain GARET

Jean-François JORIOT

Christian BULLE

Pour mieux vous connaître...

Nom – prénom	Téléphone (fixe et/ou port.)	Adresse mail

Quelle est (était) votre profession ?

Quelle est la forme juridique de votre propriété (plusieurs réponses possibles) ?

Personne physique en bien propre	Personne physique en indivision	Groupement forestier	Groupement rural	Groupement foncier agricole	Autre :

Etes-vous abonnés à Forêts de France ?

oui non

Quelle surface de forêt possédez-vous ?

< 1ha	De 1 à 4 ha	De 4 à 10 ha	De 10 à 25 ha	De 25 à 50 ha	+ de 50 ha

De quelles essences votre forêt se compose-t-elle ?

Feuillus	Résineux	Mixte

Votre gestion forestière...

Avez-vous un document de gestion durable ?

Non	Plan Simple de Gestion	Règlement type de gestion	Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

Avez-vous déjà bénéficié d'une formation forestière ?

Non jamais	FOGEFOR initiation	Formations nationales (IDF, CNPF)	Réunions de vulgarisation régionales

Si oui, pouvez-vous préciser l'année et le thème de cette formation ?

Etes-vous certifié gestion durable ?

Non	Oui je suis certifié PEFC	Oui, je suis adhérent à une autre certification (préciser dans autre)	Autre

Etes-vous assuré contre les incendies oui non

Etes-vous assuré contre les incendies et les tempêtes ? oui non

Si oui, pouvez-vous nous préciser votre compagnie d'assurance ? (plusieurs réponses possibles)

SYLVASSUR	GROUPAMA	PACIFICA la Bretesche	MMA	AXA	Autre

Comment gérez-vous votre forêt (Plusieurs réponses possibles) ?

Seul	Avec mes voisins	En coopérative	Avec un expert	Avec un gestionnaire forestier professionnel	Je ne pratique aucune gestion dans ma forêt

Vous et la chasse...

Avez-vous le permis de chasser ? oui non

Si oui, avez-vous validé votre permis de chasser pour la saison en cours ? oui non

Chassez-vous ? oui non

Etes-vous détenteur d'un droit de chasse sur votre propriété ? oui non

Etes-vous détenteur d'un droit de chasse sur d'autres propriétés ? oui non

Cédez-vous votre droit de chasse ?

Oui	Non	Sans objet

Sous quel régime se situe votre propriété ?

ACCA	Chasse banale	Autres

Expression libre

 (sur papier libre si besoin)

Vous pouvez dans cet espace nous faire part de vos attentes, de vos remarques, vos commentaires, vos idées afin que nous puissions améliorer notre action en faveur des propriétaires.

Formulaire à retourner à FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTÉ

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : forestiersprivésdefranche-comte@foretpriveefrancaise.com

Merci à tous ceux qui ont déjà répondu par mail.

